



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE VENDEGIES-SUR-ECAILLON

Séance du 06/07/2023 – 20h00

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages : 15

Date de convocation

30/06/2023

Date d'affichage en ligne

05/07/2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie à vingt heures au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean FAURE.

Étaient présents (13) : MME Mélanie BACQ, M. Daniel BOUTELIER, M. Benoit CARION, M. Hubert CARPENTIER, MME Brigitte DECAUX, M. Cédric DERET, M. Jacques DOMAS, M. Jean FAURE, MME Joselyne GILLERON, MME Christel GRATTEPANACHE, M. Louis LEBRIEZ, MME Nathalie LODATO (présente à 20h12), MME Catherine WITASSE

Avait donné pouvoir (2) :

M. Philippe PIERART donne pouvoir à M. Daniel BOUTELIER

MME Marie GUILLAUMON donne pouvoir à M. Benoit CARION

Étaient excusées (2) : MME Marie GUILLAUMON, M. Philippe PIERART

Absents (0) :

Désignation du secrétaire de séance par le Conseil Municipal

M. Louis LEBRIEZ est nommé Secrétaire de Séance

Numéro interne de l'acte : DCM 2023/7/8

Thème : *domaine_et_patrimoine / Autres actes de gestion du domaine privé*

OBJET : CLASSEMENT AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL ANCIENNE MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 15/12/2022 (n° DCM 2022/9/3) dans laquelle a été décidée la désaffectation et le déclassement des bâtiments situés sur la parcelle section A n° 2542 d'une contenance de 1 112 m² au 37 rue de la Mairie à Vendégies-sur-Ecaillon.

Considérant les contraintes et retards administratifs relatifs à l'achat du magasin CapVert qui ont empêché l'acquisition de celui-ci, il convient aujourd'hui de revoir les projets au sujet de cet ensemble immobilier.

Ainsi, l'ancienne partie de l'école, comprenant par ailleurs les deux classes centrales de la cour, sont aujourd'hui occupées par nos services techniques. Il apparaît qu'il n'y a aujourd'hui toujours pas d'autres solutions. M. le Maire propose initialement au Conseil de ne pas rouvrir cette partie au public et de laisser aux associations uniquement l'espace du RDC de l'ancienne mairie (souvent dénommé « salle des associations »).

Toutefois, les discussions entre conseillers démontrent la difficulté d'application de cette semi-réaffectation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de réaffecter tous les bâtiments au public et de reclasser au sein du domaine public communal la parcelle A 2542.

Le Conseil approuve à l'unanimité la réaffectation et le reclassement dans le domaine public de la parcelle A 2542 et de ses bâtiments.

Ainsi délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Vendégies sur Ecaillon,

Le Secrétaire de Séance
M. Louis LEBRIEZ

Le Maire,
Jean FAURE